

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE QUARTIER CAMBRONNE / GARIBALDI DU 18 DECEMBRE 2008</b></p>
---

**Ordre du jour :**

1. Présentation du Nouveau Necker.
2. Modification du Plan Local d'Urbanisme.
3. Sanisettes.
4. Utilisation du budget d'investissement.
5. Questions diverses.

**Etaient présents :**

**Collège des élus :**

Anne-Charlotte BUFFETEAU, Adjointe au Maire du 15<sup>ème</sup> chargée des Conseils de quartier Cambronne / Garibaldi et Violet / Commerce.

Géraldine POIRAUULT-GAUVIN, Conseiller de Paris déléguée à la Vie Locale pour les quartiers Dupleix / Motte-Picquet, Emeriau / Zola, Cambronne / Garibaldi et Violet / Commerce.

Philippe MOURICOU, Conseiller d'arrondissement.

**Collège des personnalités qualifiées :**

Laurence VO-DINH, Directrice Adjointe de l'Hôpital Necker.

**Collège des associations :**

Marie LAGUNE, Démocratie Locale et Participative.

Anne-LIAIGRE

Anne-Marie HIEBEL

**Collège des habitants :**

Viviane CORBEAU

Grégory MARANDE

**Etait invité :**

Philippe GAZEAU, Architecte.

Anne-Charlotte BUFFETEAU souhaite la bienvenue aux habitants pour ce deuxième Conseil de quartier Cambronne / Garibaldi, et est heureuse de les accueillir dans une nouvelle école. Elle excuse l'absence du Maire du 15<sup>ème</sup>, qui devait être présent ce soir compte-tenu de l'importance du sujet de l'Hôpital Necker pour l'arrondissement, mais qui a été retenu par un problème dans le quartier Duplex. Le second sujet sera la modification du Plan Local d'Urbanisme.

- **Présentation du nouveau Necker.**

*Laurence VO-DINH et Philippe GAZEAU s'appuient tout au long de leur exposé sur une projection powerpoint.*

Laurence VO-DINH, Directrice Adjointe de l'Hôpital Necker et membre du Conseil de quartier, indique que l'Hôpital Necker est le premier hôpital pédiatrique du monde, qui a été créé dans le 15<sup>ème</sup> en 1802. Il y avait auparavant l'hôpital Necker créé par Madame NECKER en 1776. Necker est un centre majeur d'urgences pour les enfants, près de 45 000 urgences pédiatriques étant soignées chaque année à Necker. Les services de neurochirurgie pédiatrique et d'ORL assurent à eux seuls toutes les urgences de la région parisienne. Necker est également le siège du SAMU de Paris avec 680 000 appels par an. Il y a en tout 600 lits à Necker, 1 000 consultants externes par jour avec des spécialités en pédiatrie : neurochirurgie, activité de greffes multi-organes, et génétique médicale. Il y a une maternité très spécialisée car il y a énormément d'enfants atteints de malformation cardiaque qui naissent à Necker pour être tout de suite pris en charge. Mais c'est également une maternité de quartier, puisque un tiers des naissances concernent des personnes du 15<sup>ème</sup>. La recherche médicale est très active, avec 24 centres de recherches présents, près de 600 chercheurs, près de 1 000 publications internationales dans des revues, et 30 équipes labellisées en maladies rares.

L'organisation pavillonnaire est disparate. Sur le site de 8 hectares, il y a 28 bâtiments. Hospitaliser dans 28 bâtiments au 21<sup>ème</sup> siècle, ce n'est pas possible. Il fallait donc arriver à faire quelque chose de plus cohérent. Le projet de reconstruction est un projet majeur pour l'ouest parisien car c'est déjà la fusion de 3 bâtiments : Saint Vincent de Paul, qui doit fermer dans les prochaines années, l'institut de puériculture et Necker, tout cela pour une mission de proximité renforcée. L'objectif est de répondre aux enjeux du futur. Le bâtiment Laennec qui va être construit est un bâtiment de 400 lits pédiatriques sur 6 niveaux avec 35 000 m<sup>2</sup> utiles, qui permettra de regrouper les spécialités et surtout d'avoir un ensemble intégré. Le parcours de soin sera donc simplifié, ce qui est essentiel pour des soins les plus efficaces possibles.

Les travaux ont commencé et seront terminés en 2012. L'emménagement devrait avoir lieu dans les 6 mois qui suivent. Fin 2012 on devrait pouvoir être dans le bâtiment, ce qui permettra d'entamer la 2<sup>ème</sup> tranche de démolitions des derniers bâtiments. Le chantier à l'angle du boulevard du Montparnasse et de la rue de Sèvres permettra une circulation des véhicules qui rentreront par la rue de Sèvres et qui sortiront par le boulevard du Montparnasse. La phase de terrassement s'étendra de 2009 à 2010, le gros œuvre de 2010 à 2011, pour un achèvement des travaux en 2013.

L'objectif est que le chantier soit très propre, car les plus proches riverains sont les patients. Il faut donc le moins de vibrations et le moins de poussières possibles. Des mesures exceptionnelles vont être prises par rapport aux chantiers classiques : clôtures de 8 mètres de haut, avec un arrosage intégré de la terre dans toutes les phases de terrassement. Tous les camions de terres seront systématiquement bâchés, les roues nettoyées. L'empoussièremement va être mesuré, et les ouvriers vont être formés pour qu'ils soient attentifs. Toutes les techniques qui permettent de faire le chantier le moins bruyant possible seront utilisées.

La voie de bus va être bloquée, il y aura un petit détour qui est prévu par la RATP par la rue Duroc, derrière l'institut des jeunes aveugles, pour rejoindre le boulevard des Invalides et revenir au carrefour Duroc. Par rapport aux riverains, il y a eu un référé préventif pour vérifier l'état des locaux et s'assurer au cas où il y ait des dégâts. Necker a aussi proposé qu'il y ait une étude acoustique qui soit faite pour mesurer le bruit avant et après le chantier. L'objectif est de respecter un certain seuil de bruit, il ne faut pas être plus bruyant après qu'avant. Si cela était le cas, il faudrait prendre des mesures d'isolation.

**Philippe GAZEAU**, architecte, représentant de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui a travaillé depuis plus de 4 ans sur ce projet, indique que la nécessité était de trouver un emplacement d'une ampleur au sol assez vaste, dans un site qui est déjà extrêmement cloisonné. La nécessité de construire ce nouveau bâtiment, de trouver l'implantation la plus judicieuse par rapport au site, a conduit à restructurer entièrement et de manière forte l'ensemble du site. Un des enjeux, au-delà de celui médical, est urbain et architectural : sortir l'hôpital de son ghetto et en faire un véritable hôpital dans la ville et dans son quartier. Une fois les travaux terminés, l'objectif est de libérer une grande emprise au centre de l'hôpital.

Une fois que le nouveau bâtiment sera construit, on va pouvoir créer un jardin en pleine terre de plus d'un hectare autour duquel va se restructurer l'hôpital. Un socle va constituer le rez-de-chaussée qui va abriter notamment le plateau technique. Au dessus de ce socle, le bâtiment se sépare en deux bâtiments : un bâtiment principal qui va abriter en grande partie l'hospitalisation de toutes les spécialités, et un deuxième bâtiment plus petit et plus bas à l'angle de la rue de Sèvres et du boulevard du Montparnasse qui va abriter un certain nombre de bureaux médico-sociaux. Cette restructuration complète et totale du site entraîne une nouvelle entrée, une nouvelle organisation à l'intérieur. Dorénavant, on rentrera par le Carré Necker qui va être réhabilité en même temps. Le Carré Necker sera désormais consacré à l'administration. Sur la droite, on sera dirigé vers le bâtiment adulte et sur la gauche, une allée piétonne va traverser depuis la rue de Sèvres jusque la rue de Vaugirard qui pourra être empruntée dans la journée à travers le nouveau jardin. Il y aura le bâtiment Laennec et la clinique Robert Debré qui est aussi dédiée aux activités médicales pédiatriques.

Certains éléments de bâtiments vont être démontés. Le premier est le porche de l'actuelle entrée au 148, rue de Sèvres qui va être démonté et reconstruit. Il va devenir la nouvelle entrée de l'allée. Le deuxième bâtiment est l'Hôtel Texier qui va être démonté et reconstruit à l'intérieur du jardin. Un des plus hauts bâtiments, la clinique chirurgicale infantile, est adossée à un escalier de secours assez haut sur lequel un artiste contemporain a fait une fresque sur cet escalier. Vu l'importance de l'œuvre, le ministère de la culture a émis le souhait de conserver cette fresque. Le bâtiment va donc être démolé en conservant l'escalier de secours. Le fût en béton va conserver sa place actuelle sur l'axe de l'allée. Le bâtiment d'hospitalisation sur la rue de Sèvres a 3 niveaux au dessus du RDC avec un système de dégradé. Dans l'esprit d'ouverture de l'hôpital sur le quartier, ce sont de véritables serres plantées qui prennent la hauteur des 2 RDC. Il y a 2 RDC sur le site à cause de la déclivité du terrain, un RDC bas qui sera l'accueil principal et un RDC haut sur l'arrière qui sera l'accès des urgences. La hauteur de ces 2 niveaux, sur à peu près de toute la périphérie du bâtiment, on va avoir à hauteur du piéton cette végétalisation qui sera à la fois un élément de repère et d'insertion. Cet élément se retrouve aussi dans les étages. Les créateurs ont voulu créer une image spécifique de l'hôpital Necker, éloignée de toutes les images de référence de l'hôpital. La façade sera constituée d'une peau de façade en verre qui elle-même vient envelopper une deuxième peau derrière (système de double façade) pour essayer de lutter le plus efficacement possible contre les nuisances sonores du carrefour. Ce bâtiment qui va principalement accueillir les espaces de travail et les bureaux des médecins sert un peu de 1<sup>er</sup> bouclier

contre le bruit, par rapport aux chambres qui sont derrière. A l'intérieur de cette façade, entre les 2 peaux, la peau intérieure assure l'étanchéité des bureaux et des salles d'opération. De la végétation (bambous) sera installée de manière fournie dans des grands bacs. La façade va s'animer et la végétation va prendre une place prépondérante. Le parcours piéton va être complètement accompagné par la végétation jusqu'au jardin central.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** excuse tout d'abord le Maire du 15<sup>ème</sup>, qui aurait aimé être présent ce soir, car comme il l'avait annoncé lors de la première réunion du Conseil, il tient à être présent pour entendre les préoccupations des habitants dès lors qu'il s'agit de projets importants qui concernent le 15<sup>ème</sup>. Elle indique que ce projet a trouvé ses racines dans la précédente mandature. Lors de son élection, le Maire du 15<sup>ème</sup> a dû signer rapidement les permis de construire et donner son avis. Elle précise que le Maire du 15<sup>ème</sup> est favorable à ce projet, car il a parfaitement conscience de toutes les réalités techniques qui ont été évoquées, et il est sensible à toutes les préoccupations de santé publique qui ont été évoqués par la communauté hospitalière et par la direction de l'hôpital. Il est également soucieux que toutes les nuisances qui risquent d'être provoquées par les travaux soient minimisées au maximum. La préoccupation principale du Maire du 15<sup>ème</sup> est qu'il y ait une bonne information et une bonne communication sur le projet avec les riverains. Le dialogue est très important, et le Maire du 15<sup>ème</sup> a souhaité mettre en place auprès de l'hôpital un comité de pilotage qui va suivre toutes les étapes de la restructuration où siègent des élus de la majorité et de l'opposition, la direction de l'hôpital, la communauté hospitalière, l'architecte. Le Maire du 15<sup>ème</sup> est très attentif aux préoccupations des riverains immédiats, et notamment ceux du square du Croisic qui sont venus le rencontrer. Des réunions ont lieu régulièrement. Il est très important que les habitants fassent part de leurs questions et de leurs souhaits.

Une des demandes qui est ressortie des réunions est de faire en sorte d'améliorer l'accessibilité de cet Hôpital. Un vœu a d'ailleurs été déposé lors du Conseil d'arrondissement pour demander à ce qu'il y ait des moyens pour que les stations de métro qui sont aux alentours soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le vœu a été malheureusement rejeté au Conseil de Paris, mais il va être présenté à nouveau au prochain Conseil. Le Maire du 15<sup>ème</sup> souhaite véritablement qu'il y ait un dialogue entre les élus, l'hôpital et les riverains.

**Philippe MOURICOU** intervient pour réaffirmer tout l'enthousiasme de la majorité parisienne sans aucune réserve au projet. Ce projet est magnifique, tant sur le point de vue médical qu'urbanistique. Il précise qu'Annick LEPETIT a lancé une étude auprès du STIF pour l'accessibilité de l'ensemble des stations de métro parisienne. Compte-tenu des coûts, il ne sera pas possible de mettre tout de suite ou même à terme l'ensemble des stations de métro. Annick LEPETIT suggère d'attendre la fin de l'étude avant de préempter quelques stations de métro. On considère que ces stations de métro doivent être prioritaires, eu égard à la proximité avec l'hôpital Necker

**Un habitant** souhaite avoir des précisions sur le parc de stationnement prévu.

**Laurence VO-DINH** indique qu'il n'y aura pas de places publiques payantes. Le parking comportera 220 places. L'hôpital aurait souhaité que sa capacité soit plus grande. Les places de stationnement sur le site sont en train d'être réduites drastiquement. L'objectif est de donner les places de stationnement uniquement aux familles qui accompagnent les enfants. L'entrée et la sortie se feront par la rue du Cherche Midi.

**Un habitant** demande ce que représentera l'ensemble de l'hôpital par rapport à l'ensemble de l'hôpital Pompidou en terme de capacités de lits de bâtiments.

**Laurence VO-DINH** indique ne pas connaître la capacité de l'hôpital Pompidou. L'hôpital Necker fait à peu près la moitié de l'hôpital Pompidou.

**Un Conseiller** demande si le projet est complètement budgétisé actuellement.

**Laurence VO-DINH** indique que c'est le cas. Dans le cadre du plan hôpital 2012, une subvention a été demandée à l'Etat. Dans tous les cas, l'opération a démarré et sera financée, mais il est évident que pour l'assistance publique, ce sera une aide considérable. L'assistance publique compte 37 hôpitaux, et il ne faudrait pas que ce projet bloque les autres hôpitaux derrière.

**Un habitant** souhaiterait savoir si la modification du Plan Local d'Urbanisme concerne le projet de l'hôpital Necker.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que la modification du Plan Local d'Urbanisme concerne des points ponctuels, et qu'il ne remet pas en cause les travaux de l'Hôpital.

**Laurence VO-DINH** ajoute que le permis de construire est acquis.

**Un habitant** félicite l'architecte pour son travail. Il habite dans l'immeuble qui jouxte l'entrée principale de Necker, près du boulevard Pasteur. L'immeuble est un peu en retrait de la future réalisation. La paroi latérale va présenter des ouvertures qui donneront directement sur les appartements.

**Philippe GAZEAU** indique qu'il n'est pas le concepteur de ce bâtiment, qui a fait l'objet d'un autre concours.

**Laurence VO-DINH** indique qu'il y a eu un contentieux sur le permis. Celui-ci a été confirmé par le juge. Elle ne connaît pas le détail, mais il est conforme à la réglementation.

**L'intervenant précédent** précise qu'il n'est pas opposé au projet d'ensemble. Toutefois l'ouverture est proche des appartements, et certains résidents ont cru comprendre que des cuisines allaient se retrouver à 3 mètres des salons.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** lui demande auprès de quelle personne il a écrit, et si ces préoccupations ont été signalées.

**L'intervenant précédent** indique avoir rencontré récemment le Maire lors d'une manifestation. Il a évoqué le sujet avec lui, et le Maire lui a conseillé de venir en parler ce soir.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** propose que cette demande soit recensée précisément pour saisir l'architecte concerné.

**Une Conseillère de quartier** s'étonne qu'un service d'ophtalmologie n'ait pas été prévu dans un tel projet.

**Laurence VO-DINH** indique qu'actuellement, le bâtiment d'ophtalmologie est dans le pavillon Sèvres, où se trouvent également les adultes. Les enfants ont vocation à être opérés dans le nouveau bâtiment Laennec. Le service restera en place.

**Une habitante** demande si un service d'urgence est prévu.

**Laurence VO-DINH** indique que l'assistance publique a 300 millions de déficit. Aujourd'hui, elle est donc obligée de considérer le nombre de garde médicale 24h/24, c'est-à-dire le nombre de médecins qui sont prêts à intervenir 24h/24. C'est valable pour toutes les disciplines. La tendance est donc plutôt à regrouper les urgences.

**L'intervenante précédente** ajoute que beaucoup de gens ne savent pas où aller quand il y a une urgence, et qu'il faudrait informer davantage, notamment à la Mairie du 15<sup>ème</sup>.

**Laurence VO-DINH** précise qu'elle va s'assurer auprès du standard de l'hôpital que l'information est également bien passée.

**Un Conseiller de quartier** demande si, lors de la phase des travaux, il y aura un interlocuteur clairement identifié que les habitants pourront contacter pour poser des questions ou faire remonter des remarques.

**Laurence VO-DINH** indique que la personne qui est au bout du fil est la personne qui est responsable du projet. Le meilleur moyen est d'appeler le numéro qui figure sur la brochure.

**Philippe GAZEAU** précise que la phase de travaux a déjà commencé depuis septembre. Il y a une période longue de désamiantage et de curetage des bâtiments à l'intérieur du site qui va durer jusqu'au printemps. Les premiers terrassements vont commencer vers les mois de mai et juin.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique qu'au-delà de ce numéro important, il y a également la Mairie du 15<sup>ème</sup>.

**Une habitante** souhaiterait connaître le coût du projet.

**Laurence VO-DINH** indique que le coût est de 170 millions d'euros.

**Un Conseiller** demande s'il est prévu des chambres ou des équipements pour les parents.

**Laurence VO-DINH** indique qu'il y en aura, et que l'ancienne Directrice était très attachée à ce sujet. Dès le départ du projet, elle a emmené son équipe aux Etats-Unis pour voir des hôpitaux avec des chambres mères-enfants et parents-enfants. Toutes les chambres sont prévues pour ce dispositif. C'est quelque chose de fondamental pour l'Hôpital. Elle précise qu'il y a également une halte-garderie pour les frères et sœurs des enfants hospitalisés.

**Philippe GAZEAU** précise que dans chaque service, il y a aussi un salon pour les parents quand ils veulent sortir de la chambre, où ils peuvent se faire à manger, regarder la télévision ou travailler. Il y a aussi pour les enfants des espaces de travail pour prendre en charge une partie de l'éducation des enfants qui restent longtemps hospitalisés. Tout a été fait pour que ces espaces puissent communiquer de la meilleure manière possible.

**Une habitante**, qui réside en face de l'Hôpital Necker, indique qu'il y a beaucoup de bruit et de nuisances. Les ambulances mettent leurs sirènes sans que cela soit nécessaire. Elle demande si les entrées et les sorties des ambulances vont être déplacées. Par ailleurs, la Mairie a mis une barrière, ce qui fait que les véhicules qui viennent de la rue Duroc pour s'engager à Breteuil sont sur une voie. Les véhicules qui souhaitent rentrer dans Necker créent donc un embouteillage. Selon la gardienne du 112, rue de Sèvres, cette barrière serait en place depuis des années, et le procès n'est toujours pas réglé. Elle précise que le Conseil syndical essaye d'arranger cette affaire depuis des années.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** indique que Franck LEFEVRE ne pouvait pas être présent ce soir. Il faut savoir qui est le commanditaire du chantier. Ce dossier va être regardé.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** remercie Laurence VO-DINH et Philippe GAZEAU de leur présence.

- **La modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme)**

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que le PLU est en vigueur à Paris depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006. Aujourd'hui, il s'agit de faire des modifications ponctuelles qui ne portent pas atteintes à l'économie générale du projet. Elle précise que la hauteur des tours n'est pas concernée par la modification actuelle et qu'elle fera l'objet d'une procédure de modification ultérieure.

La modification permettra de mettre en cohérence le PLU avec notamment le Plan Climat, la création de logements (notamment sociaux), et la protection du commerce de proximité, d'immeubles ou d'espaces verts. L'enquête publique, présidée par Madame EUSTACHE, Maire du 4<sup>ème</sup>, s'étale du 15 décembre 2008 au 2 février 2009. Des permanences seront organisées à la Mairie du 15<sup>ème</sup> tous les jours de 8h30 à 17h. Il y aura des registres qu'il sera possible d'annoter. La commission d'enquête tiendra deux permanences: le samedi 10 janvier et le mercredi 21 janvier. L'enquête publique vise à informer et recueillir l'avis de la population. En fonction des observations et des demandes qu'il est possible de faire, le document peut réellement être adapté, et c'est là tout le rôle du Conseil de quartier. Lors de l'élaboration du PLU en 2006, le 15<sup>ème</sup> arrondissement s'était montré particulièrement moteur en matière de propositions puisque 20% des propositions parisiennes émanaient du 15<sup>ème</sup>.

Didier BERTRAND, Directeur-Adjoint de l'Urbanisme à Paris, a donné quelques idées de mesures locales qu'il est possible d'apporter : lieux pour la protection du patrimoine, la protection d'espaces verts, la proposition de réalisation d'équipements (crèches, équipements sportifs...), ou bien encore de parkings. Anne-Charlotte BUFFETEAU invite les habitants et les Conseillers à participer à cette enquête. Elle précise qu'en ce qui concerne le logement, il y a des terrains réservés au PLU pour la construction de logements. Il y en a 6 actuellement pour le 15<sup>ème</sup>, dont 17 à 23 rue Miollis, du 6 au 18 rue François Bonvin et 218 à 220 bis rue de la Croix-Nivert.

**Monsieur TRIBOUT**, un habitant, demande si l'élargissement des trottoirs est prévu dans le PLU. En effet, rue de la Croix-Nivert, les personnes avec des poussettes sont obligées de descendre sur la chaussée pour marcher.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que ce sont des aménagements de voirie. Le PLU étant l'occupation des sols, les trottoirs en font forcément partie. Elle précise que ce problème lui a déjà été signalé. Elle indique également qu'un Conseil d'arrondissement en présence des associations du CICA a eu lieu à la Mairie sur la sécurité des piétons. Daniel LE DOUR, Chef de la Voirie du 15<sup>ème</sup>, était présent et a indiqué qu'un projet de rénovation globale des trottoirs qui était prévu. On lui signale régulièrement des parcelles de trottoirs qui ne vont pas. Cet endroit lui sera signalé à nouveau.

**Philippe MOURICOU** partage l'intérêt de Monsieur TRIBOUT s'agissant de l'élargissement des trottoirs, car cela permet de gagner en accessibilité. Après, il y a toujours des contraintes techniques. Sur le PLU, on est sur une perspective un peu plus globale, notamment la destination des différentes parcelles.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** est d'accord, mais elle précise que la vocation du Conseil de quartier est justement de faire émerger des idées. La rue de la Croix-Nivert a besoin d'être rénovée et quand on sent qu'il y a un intérêt et un vrai travail, c'est plus facile pour les élus d'aller défendre le projet au niveau de la Mairie d'arrondissement et de la Mairie centrale. Elle partage complètement le sentiment de Monsieur TRIBOUT.

**Une habitante** précise qu'il y a beaucoup d'endroits où l'élargissement des trottoirs a été fait, mais que des poteaux pour interdire le stationnement ont été posés ce qui revient au même.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que ce point a été évoqué lors de la réunion sur l'accessibilité des piétons. Elle précise que Philippe MOURICOU avait fait une intervention en ce sens. L'espace des trottoirs est très compliqué, et il est vrai que pour empêcher les voitures et les scooters de se garer sur les trottoirs, les services mettent en place des potelets. Ils essayent de faire au mieux et d'être rationnels.

**Marie LAGUNE** indique que rue d'Alleray, 18-20 rue des Favorites, il y aurait aussi un projet de construction de logements sociaux. Il faudrait créer au sein du Conseil un groupe de travail qui recense les problèmes de voirie, car c'est un problème qui intéresse beaucoup les habitants. Il pourrait recueillir les remarques qui ont été faites, se rendre sur les lieux et interpeller les personnes responsables de la voirie pour essayer de faire avancer les choses.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que c'est une bonne idée.

**Un habitant** demande où seront situés les logements au niveau de la Poste. Il rappelle par ailleurs que lors de la précédente enquête publique, les habitants s'étaient battus pour le statut de la rue du Colonel Colonna d'Ornado. Le Maire du 15<sup>ème</sup> avait d'ailleurs fait une recommandation 22 qui demandait : la suppression de la réserve de voirie figurant au PLU, l'inscription sur l'immeuble de la Poste d'une prescription du passage piétonniers sous porche à conserver et l'inscription sur la voie du symbole aménagement piétonnier entre l'immeuble de la Poste et le tournebride. Les habitants souhaitent que cette parcelle reste un espace où il n'y ait pas de voitures ni de motos. Il demande si cette protection peut-être soutenue, et si le fait d'avoir des logements sociaux pourrait remettre en cause ce statut.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que l'accueil a été refait en bas de la Poste, et que le bureau de poste est bien réouvert. Les Logements sont situés au-dessus. Le centre de tri n'est plus rue François Bonvin. Elle indique par ailleurs être intervenue pour les jardins du Colonel Colonna d'Ornado. Elle précise que l'effet « fouillis » est voulu par les parcs et jardins. Tous les problèmes, dont les déjections canines, ont été signalés. Elle ajoute que cette modification est l'occasion de déposer à nouveau ce souhait de garder la voie piétonne.

**Géraldine POIRAULT-GAUVIN** précise que la disposition dont il est question a été adoptée par voie de vœu par le Conseil d'arrondissement du 15<sup>ème</sup> mais elle n'a pas été reprise au moment du vote sur le PLU au niveau de la Mairie de Paris. La Mairie d'arrondissement peut redéposer un vœu dans le même sens. Il faut qu'il y ait une mobilisation des riverains pour appuyer cette demande. Les arguments de la Ville pour s'opposer à ce projet n'ont pas été détaillés. Le Conseil de quartier peut également peut-être se saisir de cette question, en faisant un vœu qui sera porté au Conseil d'arrondissement.

**L'intervenant précédent** ajoute que lorsque l'on dépose quelque chose pour la commission d'enquête, il ne faut pas déposer une pétition avec 250 noms. Il faut que 250 personnes aillent signer, sinon ce n'est pris en compte que pour une personne.



**Un habitant** souhaiterait faire une réserve sur la parcelle Miollis / François Bonvin / rue du Colonel Colonna d'Ornado. Les riverains souhaiteraient que des réunions d'informations soient organisées. En effet, on ne connaît pas le nombre de logements sociaux qui vont être créés. D'après la loi, quand on fait des logements sociaux, on doit faire des places de stationnement. Ne risque-t-on pas d'utiliser la rue du Colonel Colonna d'Ornado pour les créer ? Le problème est de savoir ce que cela aura comme conséquence, et c'est ce qui préoccupe les riverains.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que la Mairie de Paris informera en temps et en heure les habitants car c'est un projet considérable. Pour l'heure, les terrains sont réservés et c'est uniquement au stade de projet, puisque la délibération vient tout juste d'être votée. Les élus seront très vigilants sur les informations.

Pour **un habitant**, il faut avoir un ordre de grandeur. Il s'agit d'environ 300 à 400 logements sociaux. Or, à 200 mètres du quartier, il y a déjà 500 à 600 logements sociaux rue Cambronne et rue de l'Amiral Roussin. Il ne faut pas être sur une concentration sur une surface très réduite de logements sociaux. Il faut attirer l'attention de tous les habitants du quartier dès maintenant.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** précise qu'actuellement, nous sommes bien en amont du projet, mais que les habitants ont raison d'être attentifs. En effet, pour l'instant, la Ville prévoit des réserves sur ces emplacements. Après, le projet doit être étudié. La Mairie d'arrondissement donnera son avis en temps utile.

**L'intervenant précédent** ajoute que ces choses ne se décident pas en Conseils de quartier ou en Conseils d'arrondissement mais au Conseil de Paris. Il faut être vigilant, si on peut encore faire quelque chose.

**Géraldine POIRAUT-GAUVIN** précise qu'il faut effectivement être vigilant dès maintenant. Cela se décide au niveau central. L'objectif de l'enquête est de recueillir l'avis des habitants et parfois, quand il y a des mobilisations sur certains projets, les lignes évoluent.

Elle précise que le Maire d'arrondissement, dans le dialogue qu'il a avec la Mairie de Paris, défend un certain nombre de projets sur l'ensemble du 15<sup>ème</sup>. Il n'obtient pas forcément le financement pour la totalité des projets. Il doit donc hiérarchiser les demandes, et il essaye d'être juste en fonction de l'ensemble des quartiers du 15<sup>ème</sup>. Elle indique que le vote du budget a eu lieu lundi, et que pour sa part elle a voté contre. Le Maire d'arrondissement, comme les autres Maires de l'opposition, n'avait pas les réponses de la Ville sur les demandes qu'il avait faites.

#### • Sanisettes

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique qu'une campagne de renouvellement des sanisettes va avoir lieu dans Paris. Le nouveau modèle de sanisette sera plus grand, accessible aux personnes handicapées et esthétiquement plus cohérent avec son environnement. Les anciens modèles vont être remplacés sur les emplacements actuels. De nouveaux emplacements sont également proposés dans des endroits où la fréquentation est importante et/ou l'équipement actuel est insuffisant. Les travaux démarreront début 2009.

Deux nouveaux emplacements sont prévus dans le quartier : avenue de Suffren, au croisement avec le boulevard Garibaldi, et face au 34, boulevard Garibaldi.

## • Utilisation du budget d'investissement

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique qu'il reste 16 465 € de la dernière mandature. Elle rappelle que tous les ans, une somme de 8 264 € est allouée. Une réunion de préparation a eu lieu il y a un mois au cours de laquelle plusieurs idées ont émergé. Le choix du Conseil s'est arrêté sur la création d'un boulo-drome place Henri Queuille avec la pose de bancs et de végétalisation. Une étude technique a été demandée.

**Viviane CORBEAU** demande s'il n'est pas possible d'utiliser le budget pour mettre un candélabre rue du Colonel Colonna d'Ornado.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** précise qu'un candélabre coûte 15 000 euros.

## • Questions diverses

**Un habitant** signale que la chaussée de l'avenue de Breteuil, entre la rue de Sèvres et la place de Breteuil, est dans un état épouvantable. Les bus vont passer sur cette avenue pour rejoindre la rue de Duroc pendant plusieurs années. Dans la contre-allée de l'avenue de Breteuil, une partie est goudronnée mais elle est également très détériorée.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** indique que l'avenue de Breteuil est un sujet qui revient régulièrement. Elle est intervenue à plusieurs reprises pour cette avenue. Elle indique avoir sollicité la voirie qui lui ont répondu que cela serait fait.

**Un habitant**, de l'association des locataires Miollis / Lecourbe, indique avoir attiré l'attention en 2006 sur la situation de la rue du Colonel Colonna d'Ornado. La dégradation continue, et il n'y a jamais eu aucun travail de voirie fait. Il signale que le candélabre n'a toujours pas été remplacé, et il n'y en a un qui n'a pas d'éclairage. Il souhaite connaître la politique de la Ville sur ce sujet.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** partage le sentiment de cet habitant. Elle précise qu'elle est intervenue à de multiples reprises pour cette rue. Une rénovation totale était envisagée, mais ce n'est pas passé au budget de 2009 car la Mairie centrale a considéré que ce n'était pas la priorité pour le 15<sup>ème</sup>. Il y a beaucoup de travaux à faire dans le quartier : place Cambronne, avenue de Breteuil. En l'absence de budget pour une réfection totale, Anne-Charlotte BUFFETEAU a demandé à la Voirie de faire de l'entretien, notamment de la chaussée. Elle précise qu'il ne faut pas hésiter à l'interpeller sur les « bulles » qui sont simples à enlever.

**Une habitante** indique qu'elle est allée à la bibliothèque Lecourbe cette semaine et on lui a demandé de signer une pétition, car la bibliothèque Vaugirard devrait fermer à la fin de l'année.

**Géraldine POIRault-GAUVIN** indique que cette bibliothèque va fermer malgré la mobilisation des élus du 15<sup>ème</sup> et des deux Députés. Des vœux ont été votés au Conseil d'arrondissement et sont remontés au Conseil de Paris. Pour le moment, l'issue est assez défavorable. Les élus de la majorité du 15<sup>ème</sup> sont opposés à cette fermeture. Cette décision n'appartient pas à la Mairie d'arrondissement. Elle invite les habitants à aller voir Ghislène FONLLADOSA, Adjointe au Maire du 15<sup>ème</sup> en charge de la Culture, du Patrimoine et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

**Anne-Charlotte BUFFETEAU** remercie les personnes présentes ce soir et leur souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année. Elle lève la séance à 21h05.

